



VILLE D'ECROUVES

SALON des ARTISTES AMATEURS SCROFULIENS 2010

CONCOURS d'ILLUSTRATION de l'AFFICHE

REGLEMENT

ARTICLE 1° - Le concours est exclusivement réservé aux habitants d'ECROUVES et, exceptionnellement, aux élèves des écoles de peinture animées aux sein de la commune et ne résidant pas dans celle-ci.

ARTICLE 2° - Toutes les techniques picturales sont autorisées.

ARTICLE 3° - Les participants pourront fournir au maximum deux projets.

ARTICLE 4° - Tout projet présenté devra être de format 21 x 29,7 en hauteur.

ARTICLE 5° - Sous peine de nullité, les projets ne devront en aucun cas être signés ou comporter un signe distinctif. Cependant, le verso devra indiquer, sous enveloppe cachetée, l'identité du créateur. Cette enveloppe sera scellée en Mairie par apposition du cachet officiel.

ARTICLE 6° - La date limite des dépôts est fixée au JEUDI 30 septembre 2010 en Mairie auprès de madame Nathalie GODIER.

ARTICLE 7° - Le jury, composé de membres du Conseil Municipal, se réunira le 4 octobre 2010 en Mairie.

ARTICLE 8° - Le lauréat sera avisé personnellement par le président du jury et sera invité à signer l'illustration et se verra remettre un bon d'achat d'une valeur de 100 €.

ARTICLE 9° - Les projets non retenus seront éventuellement exposés au Salon et seront retirés à la fin de ce dernier. Au-delà du 21 novembre 2010, ils deviendront propriété de la commune.